

RESIDENCE CRISTALLINES- ARCHIPEL

LETTRE CIRCULAIRE N° 83 du 18 Avril 2017 DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL

Madame, Monsieur,

Lors de notre dernière Assemblée Générale annuelle a été abordé le Diagnostic Technique Global institué par la Loi ALUR.

Pour votre info, je vous transmets en pièce jointe une info qui vous permettra, si nécessaire, de prendre connaissance de ces dispositions qui, à priori ne sont pas obligatoires pour notre résidence. Nous en reparlerons ultérieurement si cette résolution est portée à l'ordre du jour de l'AG de 2018.

Dans l'attente de vos retours.

Très cordialement.

François PASTOR